



Election du Syndic Législature 2026-2031

Procès-verbal communal

Le bureau électoral, constatant :

- que seule la liste d'entente communale, comprenant le nom d'un candidat, a été déposée au Greffe municipal dans les délais légaux, soit le mardi 7 avril 2026, à 12h
- que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP),

PROCLAME

Monsieur Jerome De Benedictis élu tacitement Syndic pour la législature 2026-2031.

En application de l'arrêté de convocation du 22 août 2025, le Bureau électoral demande l'annulation du scrutin populaire prévu le dimanche 26 avril 2026.

Pour le Bureau électoral :

Le Président du Bureau électoral :

Sébastien Baconnier



La Secrétaire du Bureau électoral :

Thérèse Maillefer

